

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 28/1289 :

Avenant n°3 à la convention d'expérimentation du dispositif "Petits déjeuners" dans les écoles de la Commune de saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphane), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire



Affaire n°28/1289 : Avenant n°3 à la convention d'expérimentation du dispositif "Petits déjeuners" dans les écoles de la Commune de saint-Pierre.

Restauration Scolaire - Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibérations n°11/526 du 22 juillet 2021 et n°14/668 du 16 décembre 2021, la Ville, en partenariat avec l'Education Nationale, a lancé une expérimentation concernant le dispositif des petits déjeuners dans les écoles maternelles.

Initié depuis l'année scolaire 2021-2022, ce dispositif s'est déployé dans 24 écoles maternelles situées en zones REP+ et QPV de la Ville de Saint-Pierre.

Les retombées s'avérant très positives, l'Education Nationale et la Ville souhaitent poursuivre ce dispositif en accompagnant les équipes éducatives sur l'ensemble des écoles maternelles du territoire pour l'année 2023-2024.

En effet, le bilan quantitatif et qualitatif de ces deux années de fonctionnement, a permis de constater l'engouement pour ce dispositif tant au niveau des élèves, des enseignants que des parents. Les actions pédagogiques et éducatives engagées par les équipes enseignantes, autour de ces petits déjeuners, ont été conséquentes sur l'éducation nutritionnelle, sur la sensibilisation au développement durable et sur l'éducation sensorielle, permettant ainsi aux élèves d'acquérir des compétences langagières autour des saveurs. La diversité et la qualité des petits déjeuners proposés, ainsi que l'offre variée de fruits de saison ont été également plébiscités.

Pour permettre la continuité de cette action, il convient de soumettre au Conseil Municipal un avenant n°3 à la convention initiale. Le déploiement de cette mesure concerne 24 écoles pour un nombre prévisionnel d'élèves estimé à 3790 élèves.

La subvention accordée par l'Education Nationale, pour la période de reconduction couvrant l'année scolaire 2023-2024, permettra de financer 34 petits déjeuners pour un montant qui pourrait atteindre approximativement **257 720 €**.

- Pour la période allant du 01 septembre 2023 au 19 décembre 2023, le montant prévisionnel de la subvention s'élève à **106 120 €**

- Pour la période allant du 22 Janvier 2024 au 05 juillet 2024, le montant prévisionnel de la subvention s'élève à **151 600 €**

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER l'avenant n°3 à la convention d'expérimentation du dispositif « petits déjeuners » dans l'ensemble des écoles maternelles de Saint-Pierre pour l'année scolaire 2023-2024, joint en annexe.**

• **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

• **DE DIRE que le financement de ce dispositif est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 281 60623 23 PETIT DEJ RE 23000065 pour un montant de 106 120 € au titre de la période allant du 01 septembre 2023 au 19 décembre 2023.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-1289-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023